



CSE SNCF SA

Lyon, le 24 février 2021

Dette de la SNCF : l'analyse CGT... confirmée par la direction !

Les gouvernements successifs avec l'appui des différentes directions de la SNCF nous l'ont affirmé à de nombreuses reprises quand il s'agissait de découper la SNCF en 3 EPIC puis en 5 SA : ces réformes allaient régler les problèmes financiers et de dettes du ferroviaires français !!!

La CGT a toujours contesté cette analyse. La situation financière de la SNCF était à l'ordre du jour du jour du CSE SNCF SA de janvier. A ce jour et malgré la réponse de la direction, seule la CGT continue à porter qu'un droit d'alerte économique doit être déposé dans les plus brefs délais, pendant que d'autres OS continuent de croire aux miracles et attendent de la direction des éléments complémentaires. Nous vous faisons part ici des propos tenus en séance.

Déclaration CGT

« Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les Représentants du personnel,

La situation économique du Groupe Public Unifié est préoccupante.

La situation économique de la Société Anonyme SNCF est préoccupante.

Cela fait de nombreux mois, voire trimestres que nous nous en inquiétons dans cette Instance. Des questions ont été posées par la CGT ainsi que d'autres organisations syndicales en CSE sur la situation économique de notre SA.

Comme réponse à nos interrogations, nous n'avons rien eu, rien d'autre que du mépris. Il a fallu commencer une démarche d'alerte économique pour que l'Entreprise daigne enfin fournir des éléments, au compte-gouttes. Si la Direction se donnait la peine d'écouter nos questions en matière économique, elle les connaîtrait depuis le CSE du 14 septembre 2020. Nous vous faisons grâce de la relecture de l'avis de la CGT qui a été lu lors de ce CSE. Nous vous invitons néanmoins à en prendre connaissance de manière plus approfondie.

La réalité est désormais plus triste encore, elle est plus dure.

La SA SNCF est dans une situation économique critique.

Tout le monde le sait, même ceux qui oseraient prétendre le contraire. Comment comprendre l'urgence de soumettre à la signature un accord sur l'activité partielle de longue durée si la SA SNCF était en bonne santé économique. Le préambule de ce texte est très clair. Je cite :

L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier



Nous contacter : contact@cgtlyd.fr

Notre site internet : <http://www.cgtlyd.fr>

Inscription à notre liste de diffusion : newsletter-subscribe@cgtlyd.fr

« la crise liée à la Covid 19 marque un coup de frein d'une ampleur inédite dans la dynamique de croissance et de développement de l'Entreprise. La crise devrait se traduire par des pertes considérables, tant sur le chiffre d'affaires qui est entre -6 et -7 milliards sur 2020, que sur la marge opérationnelle et le cash-flow libre du Groupe avec des nouvelles conséquences lourdes attendues sur l'exercice 2021. »

Soyons sérieux, les éléments d'accostage sur l'exercice 2020 et surtout sur le budget de 2021 de la SA SNCF confortent deux de nos inquiétudes majeures.

D'abord, l'endettement du Groupe. Il est d'autant plus intolérable que le GPU porte une dette dont la CGT continue d'affirmer qu'il s'agit d'une dette d'état.

Enfin, les montages financiers issus de la réforme de 2018 sont inopérants. Les dividendes ajoutés aux produits d'intégration fiscale ne suffiront pas à alimenter le fonds de concours.

Malgré la crise, les cheminots de la SNCF SA ont fait leur part du travail. La CGT n'acceptera pas qu'ils payent la note du Covid-19. En conséquence la CGT demande la continuité du droit d'alerte économique ».

Éléments de réponse du directeur Financier Groupe

« [...]

La question posée sur la capacité du Groupe de rembourser cette dette. Je vais être assez honnête sur ma réponse, bien évidemment qu'à ce stade, **nous n'avons pas la certitude d'une capacité de rembourser la totalité de la dette que nous avons vis-à-vis de l'extérieur**. Pourquoi nous n'avons pas cette capacité ? Comme vous le savez, nous avons une dette qui a été générée au fil des années, notamment sur l'activité de Fret qui pèse aujourd'hui dans nos comptes pour à peu près 5,2 milliards. À ce stade, aucun cash-flow n'est généré aux bornes du Groupe pour pouvoir rembourser cette dette. C'est une discussion que nous avons déjà eue avec l'État fin 2019, avec une dette de Groupe de 60 milliards. L'État a repris 25 milliards de dettes au 1^{er} janvier 2020 et prévoit de reprendre 10 milliards complémentaires au 1^{er} janvier 2022.

Sur les 60 milliards de dettes que nous avons en 2019, il resterait environ 25 milliards de dettes. Aujourd'hui, nous avons effectivement des difficultés pour rembourser cette dette, même sur le long terme. Les discussions sont toujours en cours. **Je comprends le commentaire qui a été fait par le Représentant de la CGT de dire que pour lui nous pouvons apparenter ce contexte à une dette d'État. Nous pouvons effectivement avoir cette approche**. C'est l'approche qu'a eue la Deutsche Bahn en Allemagne puisqu'en 1997, l'État a repris la totalité de la dette de l'entreprise ferroviaire allemande. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de dettes, le cash-flow libre permet finalement de rembourser une partie, mais pas la totalité.

[...] »

SANS COMMENTAIRE

L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier



Nous contacter : contact@cgtlyd.fr
Notre site internet : <http://www.cgtlyd.fr>

Inscription à notre liste de diffusion : newsletter-subscribe@cgtlyd.fr